Loi sur la fin de vie.

Il n'est probablement pas de sujet plus délicat et plus douloureux que celui de la fin de vie. Un jour ou l'autre, chacun de nous est confronté d'une manière ou d'une autre, à cette étape inévitable. Aujourd'hui le gouvernement, après les hésitations et les renoncements de bien d'autres, a décidé de se saisir courageusement de ce débat. L'Assemblée Nationale vient de voter en première lecture le texte autorisant le recours au suicide assisté et à l'euthanasie. Si l'objectif de ce texte est naturellement d'aider ceux qui souffrent et n'ont aucun espoir de survivre dans de bonnes conditions, il faut d'ores et déjà craindre des dérives possibles. Dans tous les pays ayant adopté une loi sur ce sujet, le cadre et les limites qu'elle fixait ont été dépassés. Il y aura toujours un cas particulier qui nécessitera son élargissement. Mais jusqu'où ? Devra t-on laisser aux familles et au corps médical la responsabilité de décider de la vie ou de la mort d'un proche ? En outre, la future loi française prévoit, pour le moment, un délai de réflexion de 48 heures …. est-ce vraiment suffisant pour décider d'une vie ? On peut craindre également que le coût des soins ne devienne un argument ou un automatisme au recours à l'euthanasie. Evidemment, la vie et surtout sa fin sont beaucoup plus difficiles quand on est pauvre et seul, que quand on est riche avec un accès possible aux nouvelles thérapies parfois coûteuses. Le manque de places dans les hôpitaux pourrait également devenir un élément accélérateur de la fin de vie. La question économique ne doit pas devenir un argument pour la mort programmée. Il est essentiel que la future loi soit suffisamment claire et précise pour que notre société soit celle qui, essentiellement, aide les gens à vivre, et très exceptionnellement, à mourir.

Marie-Guénaële Boureau
Conseillère d'opposition municipale